

2023-043

SEANCE DU **MARDI 28 MARS 2023**

Le mardi 28 mars 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 21	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Anne LUMEAU À Jean-Luc DUPONT, Jean-Marc NARDI À Jean-Jacques BILLARD, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Jean-François DAUDIN À Patrick GOUPIL, Laurent BAUMEL À Jean-Jacques LAPORTE, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ À Frédéric DAVIET.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETARE DE SEANCE : Françoise BAUDIN

Vente de mobilier scolaire

La Ville de Chinon a organisé une vente de mobilier scolaire en 2017 qui a bien fonctionné et c'est pourquoi il est souhaitable de renouveler cette expérience suite au renouvellement de mobilier dans les écoles.

Cette vente doit faire l'objet d'une nouvelle délibération afin d'inclure les articles qui n'ont pas été mentionnés initialement. La délibération doit donc fixer les prix des articles à céder :

- Chaise / banc : 5 euros
- Bureau 1 personne : 8 euros
- Bureau 2 personnes : 15 euros
- Bureau 1 personne avec assise fixe : 10 euros
- Bureau 2 personnes avec assises fixes : 20 euros
- Bureau adulte : 15 euros
- Fauteuil : 8 euros
- Table : 10 euros
- Armoire : 20 euros
- Etagère : 10 euros
- Objets divers : 5 euros
- Panneau de Basket : 30 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la vente de mobilier scolaire ;
- **ADOpte** les tarifs de vente du mobilier comme suit :
 - Chaise / banc : 5 euros
 - Bureau 1 personne : 8 euros
 - Bureau 2 personnes : 15 euros
 - Bureau 1 personne avec assise fixe : 10 euros
 - Bureau 2 personnes avec assises fixes : 20 euros
 - Bureau adulte : 15 euros
 - Fauteuil : 8 euros
 - Table : 10 euros
 - Armoire : 20 euros
 - Etagère : 10 euros
 - Objets divers : 5 euros
 - Panneau de Basket : 30 euros
- **VALIDE** le fait que la recette sera attribuée à des achats pour les affaires scolaires.

Fait à CHINON, le 04 avril 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire.



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 19/04/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage